



Mariage symbolique à l'étranger

Par **yarvel_old**, le **01/10/2007** à **15:34**

Bonjour,

Je souhaite savoir s'il est matériellement possible pour deux Français de se marier à l'étranger (au Sri Lanka en l'occurrence) sans passer par le consulat français sur place? Dans ce cas, les autorités locales du pays prennent-elles automatiquement contact avec les représentations françaises?

Merci énormément,